



Légende du PAP
Zones définies au PAG actuellement en vigueur (JOLY):

- H2** Zones d'habitation 2
- PAP** Délimitation du PAP
- Nombre d'étages pleins:**
II limite supérieure
II-II limite inférieure et supérieure
II obligatoire
- Hauteurs des constructions:**
ho-x hauteur à la corniche de x m
ha-x hauteur à l'acrotère de x m
hf-x hauteur au faîte de x m
- Types et dispositions des constructions:**
oc constructions en ordre contigu
hanc constructions en ordre non contigu
mi maisons isolées
mj maisons jumelées
mb maisons en bande
- Implantation des immeubles:**
alignement obligatoire constructions principales
limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
alignement obligatoire dépendances
limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances
- Délimitation des lots / parcelles:**
Délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
Lots privés constructibles
Terrains cédés à la commune
- Degré de mixité des fonctions:**
pourcentage minimal de logements par immeuble
pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
pourcentage obligatoire de logements par immeuble
- Espaces verts:**
evp espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
evp espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
ADJ aires de jeux
plantations existantes
plantations projetées
arbres à conserver
- Voies de circulation:**
rues
aires de stationnement / emplacement public
chemins piétons, pistes cyclables
- Formes de Toitures:**
orientation du faîte
tp toiture plate
tx toiture à x versants, degré d'inclinaison
tm toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
respect de conditions d'intégration déterminées
- Légende ajoutée:**
terrains privés agrandissement de la surface au sol
bâtiments existants appartenant à la commune
bâtiments existants privés
alignement obligatoire de surface de l'étage supérieur
bâtiments existants à démolir
rues anciennes
délimitation terrains existants
courbes de niveaux existantes
courbes de niveaux projetées
- 1 Zone
2 Nombre d'étages pleins par rapport à la voie desservante
3 Coefficient d'occupation du sol - COS
4 Coefficient maximal d'utilisation du sol - CMU
5 Type et disposition des constructions
6 Pourcentage obligatoire de logements par immeuble
7 Forme des toitures
8 ho-x hauteur à la corniche de x m ou ha-x hauteur à l'acrotère de x m par rapport à la voie desservante
9 hf-x hauteur au faîte de x m, par rapport à la voie desservante

appartient à l'approbation provisoire
du conseil communal
du 6 novembre 2006
référence n° 82a/1/2006



VILLE DE LUXEMBOURG
03 OCT. 2006
URBANISME-PDB

VERIFICATION DES PLANS:
TOUTES LES COTES SONT A VERIFIER PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT, IL FAUT VERIFIER LA PROFONDEUR ET L'EMPLACEMENT DE LA CANALISATION DANS LA RUE EN FONCTION DU PROJET. TOUTE ANOMALIE EST A COMMUNIQUER DE SUITE A LA DIRECTION DES TRAVAUX.

Indice	Date	Modifications
A	10.11.2005	Solution d'adaptation du tracé de la rue des Lilas. Modification de la largeur du trottoir rue des Lilas côté Nord.
B	27.09.2006	Modifications suivant le courrier du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire daté du 26.07.06.

maître d'ouvrage:

VILLE DE LUXEMBOURG
RUE DES MARAICHERS - RUE DE LA LAVANDE

PLAN DE LA SITUATION PROJETEE

phase: PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER

bsa
bob strotz
architecture
11, rue de la République
L-1011 Luxembourg
tél. +352 20 440 000
fax +352 20 440 001
www.bsa.lu

Designé: C.S.
Vérifié: Bob Strotz
plan n°: 0101250_B
échelle: 1/250
date: 27.09.06

Référence: AS 152-26C
Le présent document appartient à ma décision de ce jour.
Luxembourg, le 23.04.07
Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire,
Jean-Marie HALSDORF